

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	9	9

Date d'affichage
20/10/2025

Date de la convocation
02/10/2025

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BARRE
Séance du 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mil deux mil vingt cinq, le quatorze octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GIMBERT, Maire

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD, Michel VERTEL.

Absents excusés : Christian FUMEZ, Christophe TATIN.

Secrétaire : Daniel BOURGEOIS

REEVALUATION DE LA VALEUR DES TITRES RESTAURANTS
OCTROYES AUX AGENTS DE LA COMMUNE

Vu la loi du 19 février 2007 qui donne la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités,

Vu l'objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille,

Considérant la délibération du 13 avril 2021 mettant en place l'action sociale obligatoire au sein de la collectivité dont les tickets restaurants financés à hauteur de 60 % pour une valeur faciale de 9.25 €,

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant dans la limite de la partie exonérée de charges à compter du 01 novembre 2025,
- fixe la participation de la commune à 60 % de la valeur faciale du titre.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire
Daniel BOURGEOIS

Le Maire
Philippe GIMBERT



2025 | 020

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 039-213900392-20251014-2025_D020-DE

